

AR Prefecture

063-216302653-20260205-20260107-DE
Reçu le 09/02/2026



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL 5 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six le cinq février le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO 1^{ER} adjoint..

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2026

PRÉSENTS : Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Elisabeth BRUSSAT à Christian ROBIN

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO

Absent : Sylvette MARECHAL, Nicole MARQUES, Patricia MONTAGNIER, Héloïse FERRIER

Secrétaire de séance : Patricia LACHAMP

DELIBERATION

Personnel communal : Modification temps de travail : Création de poste
N°2026/01/07

Objet :Fonction publique Stagiaire et titulaire de la Fonction publique

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'accueil des enfants de l'école maternelle, il y aurait lieu d'augmenter le temps de travail de 2 agents

Il est proposé:

La création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 30,50h/semaine

La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30,50/semaine

AR Prefecture

063-216302653-20260205-20260107-DE
Reçu le 09/02/2026



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL 5 FEVRIER 2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la création des 2 postes comme ci-dessus
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le 1^{ER} Adjoint

Le Secrétaire

Laurent DOLCEMASCOLO

Patricia LACHAMP